

L'ENSAPLV est un établissement public sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Elle est la plus importante des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France avec environ 2200 étudiant(e)s inscrit(e)s en 2017/2018 dont 134 en mobilité sortante et 150 en mobilité entrante, 428 en bi-cursus architecte-ingénieur (248 en premier cycle et 180 en second cycle), 330 enseignant(e)s titulaires, associé(e)s et contractuel(e)s, 72 agents administratifs.

ENSAPLV 2017	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	TOTAL
PREMIER CYCLE	308	267	301	876
SECOND CYCLE	355	507		862
HMONP				250
Post-Master				83
Doctorat				en cours
Les inscriptions en Doctorat 2017/2018 seront closes en décembre 2017. Pour rappel : 71 inscrits en Doctorat en 2016-2017				

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles publiques nationales supérieures d'architecture. Il existe également une école privée, l'École spéciale d'architecture (l'ESA).

Crédits ECTS	LMD	Bac + 8	D	HMONP + 1 an	
				D3	D2
240 ▶ 300	Bac + 5	M	Second cycle Master	M2	Semestre 10
			Diplôme d'état d'architecte		
60 ▶ 120 ▶ 180	Bac + 3	L	Premier cycle Licence	L3	Semestre 8
			Diplôme d'études en architecture		Semestre 7
			Semestre 6		
		L2	Semestre 5		
			Semestre 4		
			Semestre 3		
L1	Semestre 2				
	Semestre 1				
Baccalauréat ou Diplôme équivalent					Formations post-diplôme + 1 et + 1,5 ans

Une tradition critique et pluridisciplinaire autour de l'enseignement du projet architectural et urbain mais aussi des arts plastiques, des techniques de représentation, de l'histoire, la philosophie, la sociologie, la construction ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, notamment sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus d'une centaine de conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde).

#### SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

L'ENSAPLV est profondément encline aux relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiant(e)s étranger(e)s qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiant(e)s, des missions d'enseignant(e)s permettant de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

L'ENSAPLV forme à tous les métiers de l'architecture. Le diplôme d'État d'architecte permet de travailler dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à la ville : au sein d'agences de maîtrise d'œuvre, dans des collectivités locales, des entreprises, des industriels... La HMONP permet de s'établir en activité libérale et de conduire des projets sous sa propre responsabilité. Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Aujourd'hui les architectes diversifient leurs activités : paysagisme, urbanisme, enseignement, conservation des monuments historiques, design, expertise auprès des tribunaux, conseil...

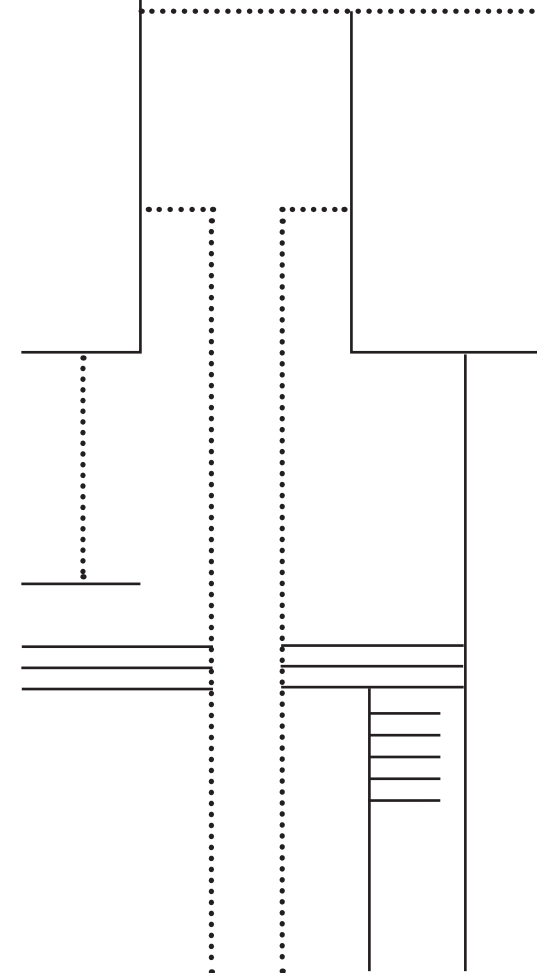
- ▶ **Formation conduisant au Diplôme d'études en architecture** conférant le grade de Licence
- ▶ **Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'architecte** conférant le grade de Master
- ▶ **Bi-cursus architecte - ingénieur** en coopération avec l'École Spéciale des Travaux Publics et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.
- ▶ **Doctorat en architecture**
- ▶ **Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP)**
- ▶ **Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :**  
DPEA Architecture navale et DPEA Recherches en Architecture
- ▶ **Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) :** DSA Architecture et Projet urbain
- ▶ **Formations professionnelles continues :**  
Préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État (AUE)

# LES FORMATIONS

## ENSAPLV 2017 / 18

### JOURNÉE PORTES OUVERTES

#### SAMEDI 3 FÉVRIER 2018



L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette  
144, avenue de Flandre - 75019 Paris. Tél. : +33 (0)1 44 65 23 00  
▶ Métro : Corentin Cariou ou Crimée (ligne 7) ▶ Bus : 54 et 60  
▶ Tram : 3b ▶ Voiture : périphérique sortie Porte de la Villette

## LE PREMIER CYCLE LICENCE

Ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence et doit permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année de premier cycle, un voyage d'études en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion.

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	657,5	29,24%
Arts plastiques	294	13,07%
Matières et matériaux (Ambiance, Construction, Structure)	366	16,27%
Langues vivantes	84	3,73%
Morphologie structurale (Maths)	21	0,93%
Cours transversal	56	2,49%
Histoire	210	9,34%
Théorie de l'architecture	63	2,84%
Représentation	252	11,21%
Philosophie	42	1,86%
Sciences humaines	126	5,60%
Géographie	28	1,25%
Rapport d'études	14	0,62%
Options thématiques	35	1,55%
Nombre total d'heures	2248,5	100%



## LE SECOND CYCLE MASTER

Ce cycle conduit au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master et doit permettre à l'étudiant(e) d'une part de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux ;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Et d'autre part de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.

Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	408	33,9%
Optionnels (projet et/ou séminaire)	126	10,5%
Construction	98	8,2%
Histoire	56	4,7%
Sciences sociales + Philosophie	56	4,7%
Préparation aux thématiques	28	2,3%
Séminaire et méthodologie	154	12,9%
Options	49	4%
Droit	56	4,7%
Représentation	49	4%
PFE + Soutenance	119	10%
Rapport de stage	2	0,1%
Nombre total d'heures	1201	100%



## DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

Accessible aux candidat(e)s titulaires ou futur(e)s titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Post-Bac (obligatoire) et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV.

Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans - 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2248,5
Nombre d'unités d'enseignement	19
Nombre de stages obligatoires	2

## DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Accessible aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme d'études en architecture, d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Durée du cursus	2 ans - 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1201
Nombre d'unités d'enseignement	11
Nombre de stage obligatoire	1

## BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Ce cursus requiert l'obtention du baccalauréat série S avec mention. Un jury inter-établissements décide après examen des dossiers et entretien personnel, l'admission définitive du candidat. L'ENSAPLV en partenariat avec l'École spéciale des travaux publics (ESTP) et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) propose aux étudiant(e)s s'inscrivant en 1ère année de premier cycle, une formation d'architecte ingénieur permettant d'obtenir le double diplôme d'architecte d'Etat et d'ingénieur du bâtiment. À l'issue des cinq années d'études à l'ENSAPLV, les étudiant(e)s peuvent s'inscrire à l'ESTP option bâtiment ou l'EIVP pour suivre les deux dernières années. Ainsi après une formation de 7 ans, les étudiants obtiennent deux diplômes : celui d'architecte diplômé d'Etat de l'ENSAPLV et celui d'ingénieur de l'ESTP ou de l'EIVP.

BI-CURSUS	PREMIER CYCLE	SECOND CYCLE
Nbr étudiant(e)s inscrit(e)s	245	181
Total inscrit(e)s	426	